

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****Distributeur responsable:**

BRENNTAG N.V.
Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77.57.11
E-MAIL : info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V.
Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919
E-MAIL : info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

En cas d'urgence:

La Belgique:
Centre Anti-Poison - Bruxelles :
TEL: 070/245.245

Les Pays-Bas:
Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven :
TEL: 030/274.88.88

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

- * Description chimique : Acide nitrique, solution (20<65%).
- Type de produit : Produit pur en solution .
- * Numéro de régistration Reach : 01-2119487297-23

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- * Usage(s) identifié(s) : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- * Usage(s) déconseillé(s) : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages déconseillés. Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Corrosif (C; R35)

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

- * Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 - Attention (Met. Corr. 1; H290)
- Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger (Skin. Corr. 1A; H314)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Acide nitrique
- * • Pictogramme(s) de danger 
- * • Mention d'avertissement : Danger
- * • Mention de danger : H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires.
- * • Conseils de prudence
- * - Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

ACIDE NITRIQUE 20<65%

Code : 14472

2. Identification des dangers (suite)

- * - Intervention : P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- * - Stockage : P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3. Autres dangers

- * Dangers physiques/chimiques : Voir ci-dessus.
- * Dangers sur la santé : L'inhalation du produit peut provoquer pneumonie et/ou oedème pulmonaire. Les symptômes l'oedème pulmonaire ne peuvent se manifester qu'après quelques heures, intensifiés par des efforts physiques.
- * Dangers pour l'environnement : Le produit cause une baisse considérable du valeur pH de l'eau et du sol. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- * Dangers pour la sécurité : Risque d'explosion par nombreuses réactions.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° annexe CE	n° Reach	CLASSIFICATION
* Acide nitrique	: 20 < 65 %	7697-37-2	231-714-2	007-004-00-1	01-2119487297-23	O; R8 C; R35 ----- Ox. Liq. 3; H272 Skin Corr. 1A+; H314

- * Le texte complet des phrases R et des mentions (EU)H se trouve à la section 16.
- La note B de l'Annexe 1A (67/548/CEE) s'applique au produit ou à un ou plus de ses composants.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- En Général : EN TOUT CAS CONSULTER UN MEDECIN.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Emmener le patient IMMEDIATEMENT à l'hôpital.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés pendant le rinçage.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact après avoir rincé les yeux pendant quelque temps.
Après, consulter un oculiste.
Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****4. Premiers secours (suite)**

- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Emmener le patient IMMEDIATEMENT à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

* Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

* Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVCI or le Centre Antipoison belge.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : En cas d'incendie dans les environs : Eau pulvérisée , Dioxyde de carbone , Sable .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes d'Azote toxiques (NOx) se dégagent.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Neutraliser l'eau destinée à éteindre le feu avec des produits basiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés et résistant à la corrosion.
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. (Voir section 13)
Neutraliser le liquide restant à l'aide d'une base.
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

* Pour l'équipement de protection, voir section 8.
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

ACIDE NITRIQUE 20<65%
Code : 14472
7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- * Manipulation : EVITER LE CONTACT AVEC TOUT !!
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
Eviter le réchauffage, le giclement et la formation de vapeurs, lors de la vidange, du transvasement, de la dilution ou de la dissolution du produit.
En diluant, toujours verser la solution acide sur l'eau, jamais vice versa.
- Prévention des incendies et des explosions : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- * Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, frais et obscur.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.
Conserver à l'écart des : Combustibles , Agents réducteurs , Bases .
- * Matériaux d'emballage recommandés : Matière synthétique .
- * Matériaux d'emballage déconseillés : Métaux .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- * Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

- * Limites d'exposition professionnelle : Acide nitrique : Valeur courte durée (BE) : 1 ppm (2,6 mg/m³) (2009)
Acide nitrique : Valeur limite (VME 15 min) (NL) : 0,5 ppm (1,3 mg/m³) (2007)
- * Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.
- * DNELs : • Acide nitrique : Travailleur, effets locaux aigus, inhalation : 2,6 mg/m³
• Acide nitrique : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 1,3 mg/m³
- * PNECs : • Acide nitrique : Pas pertinent

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Aérer la zone en suffisance. (Par le sol.)
- Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.
- Equipements individuels de protection
- Protection respiratoire : Aréation , Aspiration locale .
Un équipement de protection respiratoire (Filtre de combinaison type BE/P2).
- Protection de la peau et du corps : Des vêtements de protection résistant à la corrosion.
- * - Protection des mains : Gants (Caoutchouc butylique , PVC, ...).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
- * Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 en 13.

9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Incolore à jaune .
Odeur	: Odeur piquante .
* Seuil olfactif	: 0,29 ppm
Valeur pH	: < 1
Point de congélation/fusion	: -41 jusqu'à -17 °C
* Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 104 - 122 °C
Point d'éclair	: Non applicable.
* Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
* Danger d'incendie	: Non applicable.
Limites d'explosivité en air	: Non applicable.
Pression de vapeur (20°C)	: 9,4 - 20 hPa
Densité de vapeur relative (air=1)	: 2,2
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: 1,01
Densité (20°C)	: 1,1 - 1,4 kg/l
* Soluble dans	: Aucune donnée disponible.
Hydrosolubilité	: Entièrement soluble.
Log P octanol/eau (20°C)	: -2,3
* Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
* Energie d'inflammation minimum	: Aucune donnée disponible.
* Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
* Viscosité	: Aucune donnée disponible.
* Propriétés explosives	: Non applicable.
* Propriétés comburantes	: Oxydant.

9.2. Autres informations

* Aucun donnée connue.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

* Voir ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

* Réactions dangereuses : Produit incombustible, mais favorisant l'inflammation d'autres matières.
Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Combustibles , Agents réducteurs , Bases .

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****10. Stabilité et réactivité (suite)****10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, des oxydes d'Azote toxiques (NOx) se dégagent.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation : Produit corrosif pour les voies respiratoires.
L'inhalation de vapeurs/fumées peut causer de l'oedème du poumon.
Peut entraîner la mort dans certains cas.
Symptômes: Larmes , Gorge douloureuse , Toux , Etourdissements ,
Essoufflement , Suffocation , Perte de conscience .
• Acide nitrique : CL50 (Rat, inhalation, 48 h) : 7 mg/l
- Contact avec la peau : Corrosif pour la peau.
Symptômes: Rougeur , Douleur , Ampoules , Brûlures graves .
- * - Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux.
Symptômes: Rougeur , Douleur , Mauvaise vue , Lésions oculaires graves .
- Ingestion : Symptômes: Maux d'estomac , Nausées , Vomissement , Diarrhée , Faiblesse ,
Trembler .
• Acide nitrique : LDLo (homme, orale) : > 400 mg/kg
- * Toxicité chronique : Le produit peut affecter les voies respiratoires supérieures et inférieures, ce qui
provoque des infections et une fonction pulmonaire réduite.
- * Sensibilisation : Pas sensible .
- * Effets cancérogènes : Pas carcinogène .
- * Effets mutagènes : Pas mutagène .
- * Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Pas dangereux pour la reproduction .

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecotoxicité : • Acide nitrique : CL50 (Poisson, 96 h) : > 70 mg/l (Gambusia affinis)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : • Acide nitrique : Persistance et dégradabilité : Produit inorganique

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Bioaccumulation : • Acide nitrique : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : • Acide nitrique : Mobilité : Complètement soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- * Evaluation : • Acide nitrique : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Classe WGK (DE) : 1 (Produit polluant légèrement l'eau)

Charge de l'eau (NL) : 9

Effert d'assainissement (NL) : B

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
- * Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .
060105 - Acide nitrique et acide nitreux.
- Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : 2031

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- * Nom ADR : UN 2031 Acide nitrique, 8, II, (E)
- * Nom ADN : UN 2031 Acide nitrique , 8, II
- Nom IMDG : UN 2031 Nitric acid , 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

- * Danger pour l'environnement : Non
- Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : 80

Symbole(s) de danger : 8

N° EmS : F-A, S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- * Type de navire requis : Aucune donnée disponible.
- * Catégorie de pollution : Aucune donnée disponible.

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472****15. Informations réglementaires (suite)**

- * N° NFPA : 4-0-0-OXY
- * Règle(s) UE applicable(s) : Directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail
Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- * Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou les substances qui compose(nt) ce produit ou pour le produit lui-même.

16. Autres informations

- * Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 453/2010. Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.
- * Modification par rapport à la révision précédente.
- * Modifications : Révision générale .
- * Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteurs des matières premières , Cartes chimiques , ...).
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- Phrases R : R08 - Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R35 - Provoque de graves brûlures.
- * Mentions (EU)H : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- * Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

ACIDE NITRIQUE 20<65%**Code : 14472**

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	4, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16	12, 14, 15, 19, 20, 21, 33, 35, 37, 0	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8b, 9, 10, 13, 15	2, 4, 6a, 6b, 6d	NA	ES0004590
2	Utilisation professionnelle	22	1, 4, 10, 15, 16, 17, 19, 23, 24	NA	5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8b, 8e	NA	ES0004673

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19: Intermédiaire PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC33: Semi-conducteurs PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC0: Autres produits:
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans	ERC2: Formulation de préparations

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
-----------------	--

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6d

Facilement biodégradable.

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Les solutions aqueuses contiennent de 25% à 75%.
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	8 heures / jour
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Le risque principal pour l'environnement aquatique est induit par l'introduction d'eaux usées dans l'eau douce, Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration., ne doit pas être mis non-dilué voire non-neutralisé dans les eaux usées voire dans les cours d'eau récepteurs.
	Sol	Endiguer si nécessaire.
	Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.
	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b

Facilement biodégradable.

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Solutions aqueuses concentrées, contiennent de 75% à 100% de substance
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	8 heures / jour
conditions et mesures techniques au niveau du	Eau	Le risque principal pour l'environnement aquatique

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		est induit par l'introduction d'eaux usées dans l'eau douce, Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration., ne doit pas être mis non-dilué voire non-neutralisé dans les eaux usées voire dans les cours d'eau récepteurs.
	Sol	Endiguer si nécessaire.
	Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Les solutions aqueuses contiennent de 25% à 75%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	61 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Respecter les instructions d'utilisation/de stockage.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Réduire l'exposition en utilisant des mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées et une ventilation locale/générale appropriée.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC13)	
	Activité automatisée dans la mesure du possible. Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 95 %)(PROC7)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. Assurer une minimisation des phases manuelles S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection	Éviter le contact direct et fréquent avec la substance Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

personnelle, de l'hygiène et de la santé

- Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Gants à résistance chimique testés EN374.
- Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
- Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.
- Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 95 %)(PROC7)
- Dans le cas où la protection respiratoire n'est pas utilisée
- Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC7)

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Solutions aqueuses concentrées, contiennent de 75% à 100% de substance
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Respecter les instructions d'utilisation/de stockage.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.	
	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Réduire l'exposition en utilisant des mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées et une ventilation locale/générale appropriée.(PROC1)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).(Excepté PROC1)	
	S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. Assurer une minimisation des phases manuelles S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Éviter le contact direct et fréquent avec la substance	
	Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.	
	Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	Gants à résistance chimique testés EN374.	
		Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
		Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.
		Porter un masque de purification d'air APF20(Excepté PROC1)
		Dans le cas où la protection respiratoire n'est pas utilisée
		Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC15)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

PA101206_002

5/11

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

MEASE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2	Voir section 2.3	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,001mg/m3	0,0008
PROC3, PROC8b, PROC13	Voir section 2.3	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m3	0,0077
PROC4	Voir section 2.3	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,05mg/m3	0,0385
PROC7	Voir section 2.3, Avec protection respiratoire	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,05mg/m3	0,0385
PROC7	Voir section 2.3, pendant moins de 15min	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,1mg/m3	0,077
PROC2	Voir section 2.4	Travailleur - Inhalation - long terme	0,129mg/m3	0,1
PROC1	Voir section 2.4	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,026mg/m3	0,02
PROC3	Voir section 2.4	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,322mg/m3	0,25
PROC4	Voir section 2.4	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,258mg/m3	0,2
PROC8b	Voir section 2.4, Avec masque respiratoire APF 20	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,193mg/m3	0,15
PROC9, PROC13	Voir section 2.4	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,644mg/m3	0,5
PROC15	Voir section 2.4, Avec masque respiratoire APF 20	Travailleur - Inhalation - long terme	0,129mg/m3	0,1
PROC8b	Voir section 2.4, pendant 15min-1h	Travailleur - Inhalation - long terme	0,773mg/m3	0,60
PROC15	Voir section 2.4, pendant 15min-1h	Travailleur - Inhalation - long terme	0,515mg/m3	0,399

Evaluation qualitative cutané. Si les mesures de réduction des risques sont prises en compte, aucune exposition cutanée n'est attendue.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

Scénario d'Exposition

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php>

Pour le scaling voir : <http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU1: Agriculture, sylviculture, pêche SU4: Fabrication de produits alimentaires SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU19: Bâtiment et travaux de construction SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées SU24: Recherche scientifique et développement
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Facilement biodégradable.

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Les solutions aqueuses contiennent de 25% à 75%.
-----------------------------	---------------------	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

	Substance dans le Mélange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	8 heures / jour
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Le risque principal pour l'environnement aquatique est induit par l'introduction d'eaux usées dans l'eau douce, Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration., ne doit pas être mis non-dilué voire non-neutralisé dans les eaux usées voire dans les cours d'eau récepteurs.
	Sol	Endiguer si nécessaire.
	Empêcher la pénétration dans les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.
	Stocker et se débarrasser des déchets conformément à la législation environnementale et aux règlements locaux.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Les solutions aqueuses contiennent de 25% à 75%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	61 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Fréquence d'utilisation	220 jours/ an
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	Respecter les instructions d'utilisation/de stockage.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Nettoyer immédiatement les déversements.	
Mesures organisationnelles pour	Prendre en compte les progrès techniques et les améliorations de processus (y	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets.
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement.
Assurer une minimisation des phases manuelles

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Porter un équipement de protection respiratoire.
Éviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains.
Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.
Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
Porter une protection respiratoire adaptée (Efficacité: 97 %)(PROC11)

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Les solutions aqueuses contiennent de 25% à 75%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	61 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	4 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Réduire l'exposition en utilisant des mesures telles que des systèmes clos, des installations dédiées et une ventilation locale/générale appropriée. Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Nettoyer immédiatement les déversements.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible. Prendre en compte les progrès techniques et les améliorations de processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Assurer une minimisation des phases manuelles	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 95 %)	
	Porter des vêtements de protection résistants à l'acide. Porter des gants adaptés (conformes à EN374), une combinaison et une protection des yeux. Éviter le contact direct du produit avec les yeux, même par contamination par les mains. Éviter le contact avec la peau et les muqueuses. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Acide nitrique...%

Version 2.0

Date d'impression 07.06.2013

Date de révision 07.06.2013

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

MEASE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC5	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,1mg/m ³	0,08
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,05mg/m ³	0,04
PROC11	Voir section 2.2	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,5mg/m ³	0,38
PROC15	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,01mg/m ³	0,01
PROC11	Voir section 2.3	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,6mg/m ³	0,46

Evaluation qualitative cutané. Si les mesures de réduction des risques sont prises en compte, aucune exposition cutanée n'est attendue.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le produit ne doit pas endommager l'environnement quand il est utilisé correctement selon les consignes les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

les expositions sur le lieu de travail prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre.

Les expositions estimées ne doivent pas dépasser les PNEC quand les mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont mises en place, comme indiqué dans la section 2

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php>

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION		
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
SYSTEMES DE QUALITÉ		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO